AC1 : Protection des monuments historiques classés ou inscrits (loi du 31 décembre 1913 modifiée)

Monuments historiques classés

Monuments historiques inscrits

AS1 : Périmètres de protection des eaux potables et minérales (Article L1321-2 du Code de la Santé Publique)

Périmètre :

I (Immédiat)

A (Rapproché)

PT1 : Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques (Articles L57 à L62-1 et R27 à R39 du C des Postes et Télécom)

PT2 : Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception radioélectrique (Articles L54 à L56-1 et R21 à R26-1 du C des Postes et Télécom)

SERVITUDES NON REPRÉSENTÉES GRAPHIQUEMENT

I4 : Protection des lignes électriques (Article 12 de la loi du 15 juin 1906 modifiée)

T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement (R.244-1 et D.244-1 à D.244-4 du Code de l'aviation civile)

Servitude	Intitulé	Référence	Service compétent	Application à Roscoff	Date
AC1	Protection des monuments historiques classés ou inscrits	Article 1er et 13 bis de la loi du 31 décembre 1913 modifiée	DRAC-B STAP29	MHi : Chapelle et ossuaire de Sainte-Anne	30/05/1928
			DRAC-B STAP29	MHc : Calvaire de Kerbreudeur dans le cimetière	07/12/1943
			DRAC-B STAP29	MHi : Eglise de Saint-Hernin	23/10/1972
			DRAC-B STAP29	MHi : Le manoir du Ster, lieudit Le Ster, à savoir le corps de logis occupant le côté est de la cour à l'exclusion de toute autre partie et dépendances, figurant au cadastre section ZW sous le numéro 33, d'une contenance de 26 a 34 ca. (sur Cléden-Poher)	02/02/2009
AS1	Périmètres de protection des eaux potables et minérales	Article L1321-2 du Code de la Santé Publique	ARS-B DT29	Captages de Saint-Adrien, Saint-Thudec, Coadou et CNP	22/10/2007
i4	Protection des lignes électriques	Article 12 bis de la loi du 15 juin	ERDF	Réseau HTA de distribution (non cartographié)	-
PT1	Protection des centres de	Articles L57 à L62-1 et R27 à R39 du	ANFR Brest	Station de Spézet Coat-Crenn	11/01/1991
PT2	Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception radioélectrique	Articles L54 à L56-1 et R21 à R26-1 du Code des Postes&Télécom	ANFR Brest	Station de Spézet Coat-Crenn	21/12/1990
			DEFENSE	FH entre Lopérec / Cranou Ménez-kérain (29) et Pléven / Kerborgne (22)	02/03/2012
T7	Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement	R.244-1 et D.244-1 à D.244-4 du Code de l'aviation civile	DACOuest	Concerne tout le territoire communal (non cartographié)	25/07/1990

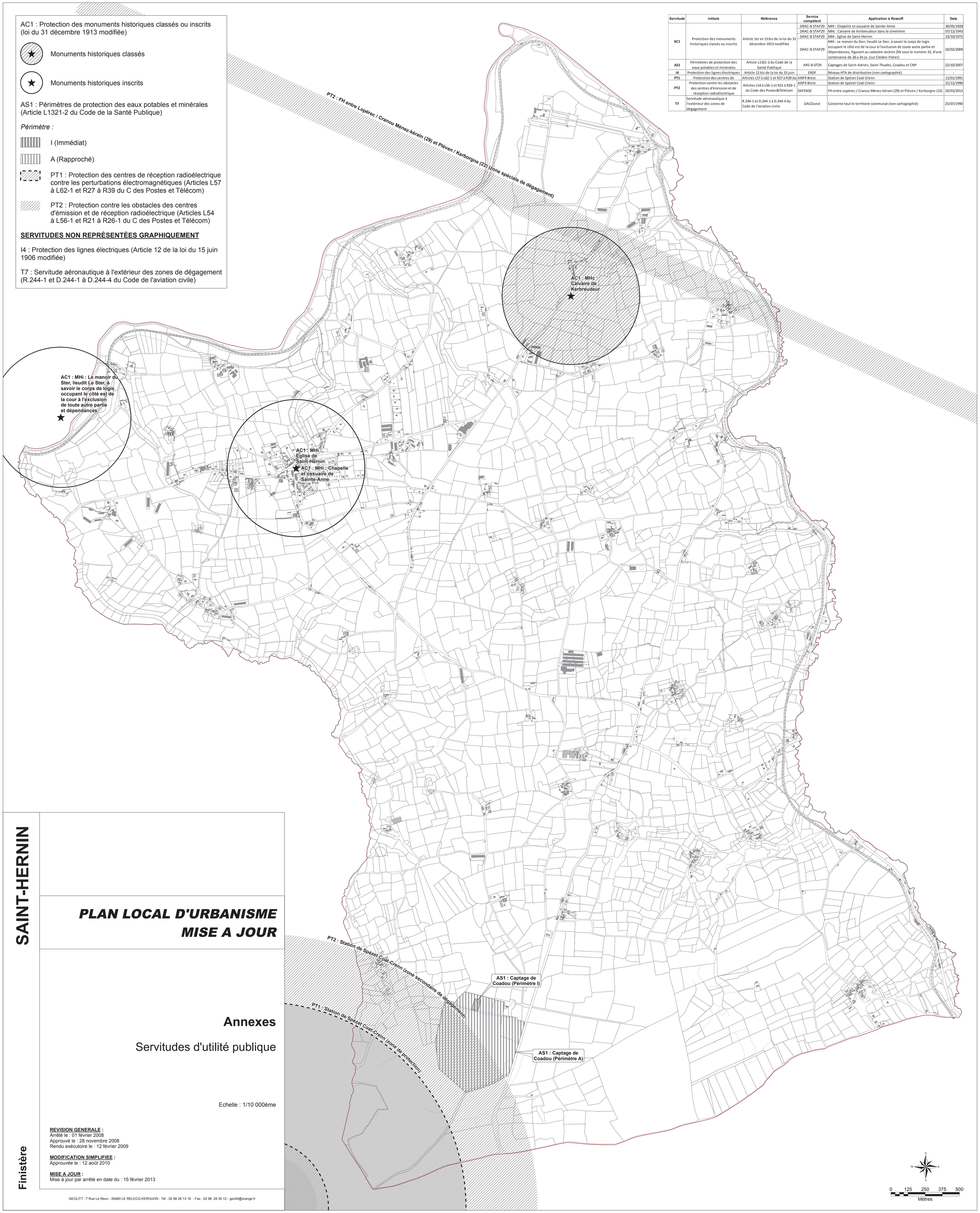

SAINT-HERNIN

PLAN LOCAL D'URBANISME MISE A JOUR

Annexes

Servitudes d'utilité publique

Echelle : 1/10 000ème

REVISION GENERALE :
Arrêté le : 01 février 2008
Approuvé le : 28 novembre 2008
Rendu exécutoire le : 12 février 2009

MODIFICATION SIMPLIFIEE :
Approuvée le : 12 août 2010

MISE A JOUR :
Mise à jour par arrêté en date du : 15 février 2013

Finistère

GEOLITT : 7 Rue Le Reun - 29480 LE RELECQ KERHUON - Tél : 02 98 28 13 16 - Fax : 02 98 28 30 12 - geolitt@orange.fr